

## Le SNES-FSU avec vous !



C'est dans un contexte national de dégradation des services publics et notamment de l'Education Nationale que vous entamez la seconde moitié de votre année. Les attaques du gouvernement sont nombreuses: jour de carence, non compensation de la CSG, gel du point d'indice, report de la revalorisation, réforme du bac et du lycée, etc... Dans ces conditions, il vous faudra rester vigilants et il conviendra de donner un poids toujours plus fort au SNES, seul syndicat en mesure de défendre vos intérêts.

Au niveau local, la dernière partie de l'année promet d'être chargée. Sur le plan de la carrière le mouvement intra déterminera l'affectation future. Mais c'est surtout au cours de cette période qu'auront lieu la validation du master et la titularisation.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur les mouvements inter et intra dont nous savons qu'ils sont source d'inquiétude pour nombre d'entre vous. Le mouvement est en effet déterminant pour votre début de carrière. Être bien informé-e et bien conseillé-e par le SNES-FSU est crucial lors de la formulation de vos vœux.

Autre moment important de cette année, la validation du stage qui interviendra en juin pour une titularisation au 1er septembre suivant. Il convient d'être informé-e sur le jury de titularisation et vos droits en cas d'éventuelle convocation par celui-ci. Le SNES-FSU vous conseillera efficacement dans un tel cas.

La première affectation en tant que titulaire entraîne souvent des frais importants, nous faisons le point dans ce bulletin sur les aides financières auxquelles vous pourriez prétendre l'année prochaine.

Affectation en stage en juillet, rentrée universitaire en août, permanences hebdomadaires à l'ESPE, mouvements inter et intra, le SNES-FSU est à vos côtés à chaque moment important de votre année de stage. Le SNES-FSU a l'ambition de vous accompagner ainsi tout au long de votre carrière.

Le SNES et la FSU c'est aussi la défense d'un projet ambitieux pour l'École, au service de la réussite de tous les élèves et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels. N'hésitez pas à participer à la vie du SNES-FSU, le débat avec le plus grand nombre est en effet la garantie d'un syndicat représentatif de l'ensemble de la profession.

### Réunion Mouvement Intra-académique

du SNES-FSU Limoges - Spéciale stagiaires

**ESPE de Limoges**  
**jeudi 15 mars**  
**de 12h45 à 14h.**

Notez la date dès maintenant



#### Sommaire

- p.1 - Edito : Le SNES-FSU avec vous !
- p.2 - Après le mouvement inter, le mouvement intra ! - Calendrier Inter - Bien préparer l'intra - Site internet et réseaux sociaux
- p.3 - Baisse du nombre de postes aux concours - Fiche syndicale - Titularisation
- p.4 - Aides financières - Présentation du SNES-FSU



**Cécile Dupuis**

Enseignante de  
mathématiques  
Responsable des  
stagiaires pour le  
SNES-FSU.



**Clément Vernédal**

Enseignant de  
physique-chimie  
Commissaire  
paritaire du  
SNES-FSU.



**Anna Siméonin**

Enseignante  
d'espagnol  
Commissaire  
paritaire du  
SNES-FSU.

# Après le mouvement inter, le mouvement intra !

Les Formations Paritaires Mixtes Nationales (FPMN) instruisant le mouvement inter-académique auront lieu entre le 1er et le 10 mars. Vous saurez donc dans quelle académie vous serez affecté.e à la rentrée 2017 au plus tard le 10 mars.

Pour l'académie de Limoges, la période de saisie des vœux pour le mouvement intra-académique courra du 12 mars à 12h00, au 30 mars à 12h00. Les dates d'ouverture des serveurs peuvent varier selon les académies.

Attention ! La formulation des vœux à l'intra n'est pas aussi aisée que pour les vœux inter : différents types de vœux, différents barèmes...

Chaque académie a son propre barème intra. Quelle que soit votre académie d'arrivée, contactez la section académique locale du SNES-FSU pour être bien conseillé.e dans la formulation de vos vœux !

Si vous obtenez l'académie de Limoges, vous pouvez prendre rendez-vous avec un commissaire paritaire au local du Snes ou lors de notre permanence à l'ESPE le jeudi entre 12h et 14h (priorité sera donnée aux syndiqués).



## Calendrier prévisionnel INTER

Les résultats seront envoyés aux syndiqués dès la fin de chaque commission.

Les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'avancée des travaux.

| Discipline          | Prévue le        |
|---------------------|------------------|
| Allemand            | Jeudi 8 mars     |
| Anglais             | Jeudi 8 mars     |
| Arts plastiques     | Lundi 5 mars     |
| Documentation       | Lundi 5 mars     |
| Economie-Gestion    | Lundi 5 mars     |
| Education (CPE)     | Mercredi 7 mars  |
| Education musicale  | Jeudi 8 mars     |
| Espagnol            | Jeudi 8 mars     |
| Histoire-Géographie | Jeudi 8 mars     |
| Italien             | Jeudi 8 mars     |
| Lettres classiques  | Mardi 6 mars     |
| Lettres modernes    | Mardi 6 mars     |
| Mathématiques       | Mardi 6 mars     |
| Philosophie         | Mardi 6 mars     |
| Sciences physiques  | Mercredi 7 mars  |
| SES                 | Lundi 5 mars     |
| SII                 | Lundi 5 mars     |
| SVT                 | Mercredi 7 mars  |
| Technologie         | Lundi 5 mars     |
| Pour information :  |                  |
| EPS                 | Mardi 27 février |
| PLP                 | 28/02, 1 et 2/03 |

## Bien préparer le mouvement intra-académique.

Réunion d'information sur le mouvement intra-académique à l'attention des stagiaires :

**- jeudi 15 mars à 12h45 salle B-301 à l'ESPE**

Réunions dans les départements :

- mercredi 21 mars à 14h30, au lycée d'Arsonval à Brive
- mercredi 21 mars à 14h30, au lycée Bourdan à Guéret
- mercredi 21 mars à 14h30, au local du SNES, 40 avenue Saint Surin

à Limoges

Rencontrez les élus du SNES-FSU pour être bien conseillé(e) lors de la formulation de vos vœux.

Vous pouvez nous rencontrer lors de nos permanences à l'ESPE, tous les jeudis de 12h00 à 14h00.

Vous avez aussi la possibilité de prendre rendez-vous au local du SNES-FSU : 05 55 79 61 24 ou [s3lim@snes.edu](mailto:s3lim@snes.edu) (En période de mouvement intra, les demandes de rendez-vous étant nombreuses, nous essayons de recevoir tous les collègues mais priorité sera donnée aux syndiqués)

## Site internet et réseaux sociaux - Restez informés.

Afin de vous informer de l'actualité de la profession, du SNES-FSU mais aussi de contribuer aux débats de société en lien avec l'Education Nationale, nous mettons à votre disposition, plusieurs outils de communication.



Vous retrouverez sur notre site internet [limoges.snes.edu](http://limoges.snes.edu), l'ensemble des actualités du SNES-FSU, de ses prises de position dans les instances, aux informations spécifiques aux différentes catégories. L'annonce des réunions, des publications académiques, les différentes étapes de la carrière y sont également publiées.

Depuis quelques années, nous avons également fait le choix d'animer une page sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook @sneslimoges. C'est ici que nous vous proposons des articles en lien avec l'Education Nationale pour contribuer au débat éducatif et ainsi enrichir notre réflexion collective. D'un point de vue pratique, c'est aussi ici que nous rappelons les dates importantes concernant les mutations et la carrière.

Afin de toujours rester informé(e) suivez régulièrement notre site et nos comptes twitter et facebook.







Signez et faites signer la pétition en ligne, en suivant le lien ci-contre, pour réclamer l'ouverture de davantage de postes aux concours.

Prenant le prétexte de la difficulté à pourvoir tous les postes mis aux concours du CAPES, le budget 2018 prévoit une suppression de 2600 postes aux concours.

À la session 2018, cela se traduit donc par une baisse drastique de 20% en moyenne du nombre de postes aux concours (pourtant insuffisant), alors que le nombre d'élèves dans les collèges et lycées va augmenter de 20 000 à la rentrée 2018. C'est une dégradation très grave du taux d'encadrement des élèves qui se profile, des remplacements qui ne seront pas assurés, et un débouché professionnel pour les étudiants qui se ferme.

**LES POSTES AUX CONCOURS  
DU SECOND DEGRE DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉS  
JE SIGNE L'APPEL !**

snep snes SNUEP F.S.U.

## La fiche syndicale de suivi : un outil indispensable.

Tous les stagiaires affectés dans l'académie de Limoges seront destinataires du bulletin académique spécial "Mouvement Intra". Vous trouverez à l'intérieur la fiche syndicale de suivi de votre dossier de mutation. C'est un outil indispensable aux commissaires paritaires du SNES-FSU pour assurer le suivi et la vérification de votre situation afin de faire respecter tous vos droits. Transmettez-là, complétée le plus précisément possible, à la section académique du SNES-FSU avec une copie de votre dossier de demande de mutation.

Pour les collègues affectés dans une autre académie, rapprochez-vous de la section académique du SNES-FSU de votre académie d'arrivée afin d'obtenir la fiche syndicale locale.



## Titularisation : les modalités

### Point sur les modalités de titularisation

Un jury composé de 5 à 8 personnes (IPR, chefs d'établissements, enseignants-chercheurs, PE, formateurs académiques) émet un avis sur la titularisation. Ce Jury prend en compte :

- l'avis du chef de l'établissement de stage ;
- l'avis du directeur de l'ESPE ;
- l'avis de l'inspecteur, basé sur le rapport du tuteur et/ou sur son propre rapport.

Dans un premier temps, le jury dresse la liste des stagiaires ayant un avis favorable à la titularisation et convoque les autres pour un entretien. Un stagiaire convoqué en entretien doit avoir accès à l'ensemble de son dossier (rapports de visite, grilles d'évaluation, avis des évaluateurs). En cas de convocation par le jury, contactez la section académique du SNES-FSU afin d'être conseillé(e).

Dans un second temps, le jury dresse la liste des stagiaires proposés en renouvellement et la liste de ceux proposés au licenciement. Le Recteur

prononce ensuite la titularisation, le renouvellement ou le licenciement. Pour le SNES-FSU, aucun stagiaire ne devrait être licencié à l'issue de la première année de stage, sauf faute grave.

Les stagiaires qui ne seraient pas titulaires d'un Master à la fin de l'année de stage seront placés en renouvellement, dans la même académie, pour l'année suivante afin de valider un Master.

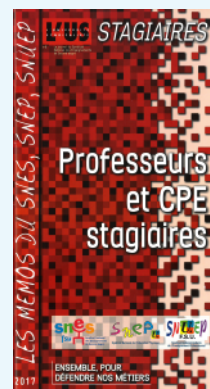
Tout stagiaire en renouvellement perdra l'académie et le poste obtenus aux mouvements inter et intra et devra y participer à nouveau l'année suivante.

### Prolongation de stage

Un stagiaire qui aura été absent plus de 36 jours pendant l'année de stage sera placé en prolongation de stage pour une durée égale au nombre de jours d'absence moins 36 jours.

Si l'évaluation du stagiaire a pu avoir lieu et si l'avis à la titularisation est favorable, alors la prolongation de stage se fera sur le poste obtenu au mouvement et la titularisation sera prononcée à l'issue de la prolongation.

Si l'évaluation n'a pas pu avoir lieu, le stagiaire perdra le poste obtenu au mouvement et la prolongation se fera, à mi-temps, dans la même académie. En cas d'avis favorable, la titularisation sera prononcée à l'issue de la période de prolongation et la fin de l'année se fera à temps complet. Le stagiaire devra participer à nouveau au mouvement l'année d'après.



Vous retrouverez toutes les informations pratiques concernant l'année de stage dans le guide (ci-dessus) que nous vous avons remis le jour de la rentrée des stagiaires.

# Quelles aides financières après la titularisation ?

## Prime Spéciale d'Installation (PSI)

**Bénéficiaires** : CPE, PsyEN ou professeurs certifiés affectés lors de leur premier emploi dans une commune d'Ile de France ou de la communauté urbaine de Lille.

**Montant** : 2 000 € environ.

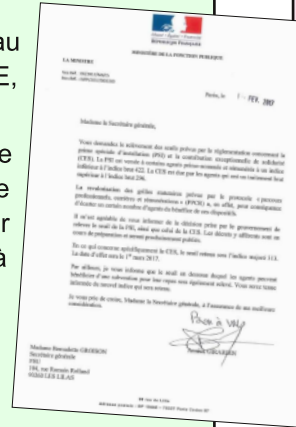
Jusqu'au 1er septembre 2017, les agrégés en étaient exclus car l'indice du premier échelon du corps des agrégés, de 379, était supérieur à l'indice 375, indice maximal permettant de toucher la PSI.

Dans le cadre de la nouvelle carrière entrée en vigueur au 1er septembre 2017, l'indice du 1er échelon des corps des CPE, PsyEN et certifiés est devenu supérieur à 375 en passant à 383.

Grâce à l'intervention de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire regroupant des syndicats de la fonction publique dont le SNES) le ministère de la Fonction Publique a relevé le seuil pour l'accès à la PSI, à l'indice 422. C'est une victoire syndicale à mettre au crédit du SNES et de la FSU !

**Le snes** **revendique !**  
fsu

L'élargissement de la prime spéciale d'installation aux professeurs agrégés recrutés désormais à l'échelon 443.



## Prime d'entrée dans le métier

**Bénéficiaires** : tous les enseignants et CPE néo-titulaires n'ayant pas exercé de fonctions d'enseignement ou d'éducation préalablement à leur nomination pendant une durée supérieure à trois mois. Les contractuels ayant exercé en tant que tels plus de trois mois en sont donc exclus. Les ex-EAP et ex-AED y ont droit quelle que soit leur durée de service.

**Montant** : 1500 € versés automatiquement en deux fois lors de la première année de titulaire sur les payes de novembre et février.



## Aide à l'Installation des Personnels de l'État (AIP)

Cette aide est attribuée dans le cadre d'une location vide ou meublée, pour financer le premier mois de loyer, les frais d'agence, le dépôt de garantie...

**Bénéficiaires** : Tous les personnels nouvellement nommés dans la Fonction Publique (stagiaires ou néo-titulaires), qui ont dû déménager suite à leur affectation, sous condition de revenus.

**Montant** : Jusqu'à 900€ en Ile de France ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur, jusqu'à 500€ ailleurs.

Le dossier peut être complété sur le site : [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr)

## Le SNES-FSU.

### Le SNES-FSU, toute l'année au service des collègues.

Nous sommes présents tout au long de l'année pour répondre aux questions et aux interrogations, aider aux démarches, ... Accompagner et défendre tous les collègues, à tous les moments de la carrière et notamment les stagiaires, voilà une des missions que s'est fixé le SNES-FSU.

Tout au long de l'année nos publications permettent d'éclairer les enjeux et les débats qui traversent le système éducatif. Nous portons de l'ambition pour nos métiers et nous oeuvrons pour l'amélioration du Service Public d'Education pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Venez nous rencontrer lors de nos permanences tous les jeudis (sauf réunion au rectorat) à l'ESPE de 12h à 14h (à côté de la machine à café bâtiment B ou dehors s'il fait beau). Nous sommes également joignables au 05 55 79 61 24 à la section académique. Vous pouvez aussi nous solliciter par mail [s3lim@sn.es.edu](mailto:s3lim@sn.es.edu) où le suivi est assuré toute l'année, vacances comprises!

Adhérez, le SNES-FSU ne vit que grâce aux cotisations des adhérents, seule garantie d'indépendance. Nous savons pouvoir compter sur vous, vous pouvez compter sur nous !



### Rejoignez-nous, syndiquez-vous.

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans le second degré dans toutes les académies et au niveau national. Dans l'académie de Limoges, le SNES-FSU est majoritaire chez les agrégés, les certifiés, les COPsy et les CPE.

Cette force, c'est le nombre de syndiqués qui la fait, c'est elle qui permet au SNES et à la FSU de peser dans toutes les négociations, dans toutes les instances académiques et nationales et qui permet d'y obtenir des victoires syndicales.

Les cotisations des syndiqués sont les seules ressources du SNES-FSU, pour être bien informé(e), pour l'exigence d'un système éducatif de qualité pour les élèves et les personnels, rejoignez-nous, syndiquez-vous au SNES-FSU !